

Compte-Rendu CA

05 sept 2024

Présents (CA): P. Menu (avec mandat pour M. Butsch) - P. Oliveau (avec mandat pour G Engrand)

Excusés (CA): E. Bonnaire - C. Menu – N. Le Padelec

1 : Réaffectation des postes au sein du Comité d'Administration.

Nous enregistrons les départs de Luc Chapon (Trésorier) et de Murielle Raynaud (membre)

Cela entraîne une réorganisation de l'équipe dirigeante.

Suivant l'article 10 des statuts, la répartition des postes se fait en dehors de l'assemblée générale

Article 10 : Conseil d'Administration

[...]

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres et au scrutin secret son bureau comprenant : le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire Général, le Secrétaire Adjoint, le Trésorier et le Trésorier Adjoint de l'association.

Suivant l'article 11 des statuts, il faut la présence de la moitié des membres (présents ou représentés) pour que cette répartition soit valide :

Article 11 : Réunions du Conseil d'administration

[...]

La présence de la moitié des membres (présents ou représentés) du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité relative des membres présents ou représentés. Tout membre du Conseil d'administration peut donner par écrit mandat à un autre membre du Conseil de le représenter à une réunion de ce dernier. Chaque membre ne peut disposer que d'une seule procuration. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

4 membres sur 7 sont présents ou représentés : la répartition des responsabilités est donc valide

Président : Pierre Menu (inchangé)

Trésorier : Patrice Oliveau (remplacement de Luc Chapon, démissionnaire)

Secrétaire : Mélanie Butsch (remplacement de E. Bonnaire qui reste membre)

Secrétaire Adjoint : non affecté (P.Oliveau devient trésorier)

2 : Cotisation club et tarif pour la saison 2024-2025

La part FFTA augmente, la cotisation club reste inchangée à 110€ (suivant l'article 5 des statuts, celle-ci ne peut être modifiée que lors de l'assemblée générale).

Les droits d'entrée s'établissent donc comme ceci pour la saison 2024-2025

	JEUNES 2014 - 2005	ADULTES Loisir (1)	ADULTES Compétition
Licence (*)	46	67	75
Cotisation Club	110	110	110
TOTAL sans maillot	156	177	185
Maillot du club (1 ^{er})	25	25	25
TOTAL avec maillot (3)	181	202	210

Cotis. Club 2 ^{ème} et + (2)	88	88	88
TOTAL 2^{ème} sans maillot	134	155	163
Maillot du club (1 ^{er})	25	25	25
TOTAL avec maillot	159	180	188

Note : la Licence comporte la part FFTA, Ligue reg., Comité départ. et l'assurance

Droit de paillon pour archer d'un autre club	60
Droit de paillon pour archer d'un autre club avec entraîneur	100
2 ^{ème} Maillot	35

3 : Date de l'assemblée générale

Celle est prévue (sauf aléas) le mardi 24 septembre 19h00

Une convocation sera envoyée ultérieurement

Patrice (Secrétaire adjoint)